

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Arkéa Focus - Artificial Intelligence (part P)

Code ISIN : FR0007021563

Initiateur du PRIIP : Arkéa Asset Management société de gestion de portefeuille, filiale du groupe Crédit Mutuel Arkéa. www.arkea-am.com

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Arkéa Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France.

Arkéa Asset Management est agréée en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés (DIC) : 24/09/2025

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un Fonds d'Investissement à Vocation Générale - FIA (FIA) soumis au droit français. Classification Actions Internationales.

Durée : La date de création du produit est le 22/05/1998, sa durée d'existence est de 99 ans, Ce produit n'a pas de date d'échéance, La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs : Le Fonds a pour objectif d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence (dividendes nets réinvestis) : 65% MSCI World Index NR (Eur) + 35% €ster sur un horizon de placement recommandé de cinq ans au travers d'un portefeuille diversifié composé majoritairement d'actions internationales, de large et moyenne capitalisations, des pays développés, tout en prenant en compte les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Pour respecter la thématique de « l'intelligence artificielle à 360° », les investissements se feront sur des entreprises internationales qui participent au développement de l'intelligence artificielle (« IA ») ou qui bénéficient de l'adoption de cette technologie selon la Société de Gestion sur la base du scoring AI 360. Le fonds cherche à investir dans des sociétés qui participent au développement de l'intelligence artificielle et/ou qui bénéficient de l'adoption de cette technologie. La stratégie d'investissement inclut les titres dont l'activité est indirectement liée à l'intelligence artificielle (écosystème, infrastructure ...). En conséquence, le fonds est exposé à tous types d'actions liquides de larges et moyennes capitalisations boursières, dans tous types de secteurs. Le fonds ne garantit pas que les sociétés sélectionnées ont un lien significatif direct avec l'intelligence artificielle. Il est ainsi susceptible d'investir, sans que cette liste soit exhaustive, dans des sociétés (i) qui n'ont pas nécessairement réalisé d'investissements significatifs dans le domaine de l'intelligence artificielle, (ii) dont l'activité et incidemment le chiffre d'affaires ne sont pas liés au développement de ce secteur, ou (iii) ne s'appuyant pas nécessairement sur l'intelligence artificielle dans le cadre de leurs activités.

Univers d'investissement : L'univers d'investissement correspond aux actions internationales des marchés développés d'émetteurs de large et moyenne capitalisation, tous secteurs d'activités confondus :

On distingue trois régions parmi les pays développés : Amérique (Etats-Unis, Canada), Europe (Union Européenne, Norvège, Royaume-Uni, Suisse), Pacifique (Australie, Hong Kong, Japon, Nouvelle-Zélande, Singapour).

Les actions de large et moyenne capitalisation se définissent pour chaque zone géographique comme suit :

pour les Etats-Unis par une capitalisation boursière d'au moins 2 milliards d'euros et une liquidité quotidienne d'au moins 3 millions d'euros.

pour tous les autres pays de l'univers d'investissement, par une capitalisation boursière d'au moins 1 milliard d'euros et une liquidité quotidienne d'au moins 2 millions d'euros

Tous les émetteurs doivent faire l'objet d'une notation extra-financière déterminée en interne par la Société de Gestion, telle que décrite ci-après au paragraphe « approche best in class ».

La méthodologie de notation de la Société de Gestion est disponible sur son site internet à l'adresse suivant : https://federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/upload/docs/application/pdf/2021-04/conviction_esg.pdf. Cet univers d'investissement correspond à environ 2900 valeurs. Cet univers est défini mensuellement. Si la capitalisation boursière de l'une ou de plusieurs des valeurs de l'univers d'investissement devient inférieure aux montants ci-dessus mentionnés sur le mois considéré, le gérant pourra conserver la ou les lignes concernées dans la limite de 5% de l'actif net. Le gérant devra céder la position à la fin du mois si la capitalisation boursière de la société reste inférieure à ces seuils lors de la vérification mensuelle de l'univers.

Univers investissable : L'univers investissable correspond aux valeurs qui peuvent être sélectionnées par le Fonds après application du filtre thématique et de chacun des filtres extra-financiers, décrits ci-après :

Traitement de la thématique « Artificial Intelligence 360 » : ce filtre thématique permet d'apprécier chaque entreprise émetteur de l'Univers d'Investissement au regard de son lien direct ou indirect avec l'intelligence artificielle, mais avec une approche à 360°. L'intelligence artificielle au sens large (big data, machine learning, deep learning, NLP, IA générative ...) va continuer à être un vecteur de croissance importante pour les fournisseurs (outils, solutions, traitement de la donnée...) et les utilisateurs, qui vont générer des gains de productivité dans les années à venir dans la quasi-totalité des secteurs. Pour quantifier le lien entre une entreprise et l'IA, nous utilisons des méthodes propriétaires à base de Traitement automatique du langage naturel (ou Natural Language Processing (« NLP »)). En fonction des données disponibles, nous pouvons évaluer, pour chaque entreprise de notre Univers d'investissement, le lien entre l'IA et les activités de l'entreprise. Cette évaluation est formalisée sous la forme d'un indicateur : le score « AI 360 ». Nous pouvons ainsi classer les entreprises de notre univers d'investissement en fonction de leur scoring « AI 360 » et avoir une approche best in class 80% en éliminant le dernier quintile composé des entreprises les moins pertinentes en termes de lien avec l'intelligence artificielle au sens large.

Limites méthodologiques : (i) Qualité de l'information : L'analyse réalisée par la Société de Gestion est dépendante de la qualité des informations collectées. Toute publication ou article utilisé pour l'analyse peut contenir des inexactitudes ou des omissions. La Société de Gestion reste seule juge de la qualité des articles et publications et de leur utilisation. (ii) Disponibilité de l'information : La Société de Gestion ne prétend pas avoir accès à l'exhaustivité de l'information disponible pour conduire l'analyse avec les modèles de NLP. (iii) Sélection d'émetteurs bénéficiant de l'IA : Le filtre peut conduire à l'inclusion d'entreprises dont l'utilisation de l'intelligence artificielle est non centrale à leur activité principale. Cette situation peut survenir lorsque des émetteurs mentionnent l'intelligence artificielle dans leur communication sans que celle-ci constitue un élément fondamental de leur modèle d'affaires ou de leur proposition de valeur. Également certains émetteurs sélectionnés peuvent bénéficier des avancées en IA sans contribuer directement à son développement. (iv) Disparité entre les émetteurs en fonction des capitalisations : La capacité des entreprises à communiquer efficacement sur leur utilisation ou leur contribution à l'IA peut être influencée par leur taille et leur capitalisation boursière. Par conséquent, les émetteurs de plus grande capitalisation sont souvent mieux représentés, ce qui peut introduire un biais dans la composition du portefeuille. (v) « Scoring AI 360 » : Notre méthode de notation s'appuie sur une fenêtre d'analyse d'une durée fixée sans pondérer différemment les articles en fonction de leur date de publication. De ce fait, notre notation peut occasionnellement ne pas refléter en temps réel les évolutions de l'engagement des émetteurs dans l'IA. En effet, une entreprise récemment impliquée dans des projets d'IA peut se voir attribuer un score inférieur à celui d'une entreprise moins active dans ce domaine mais communiquant sur le sujet depuis plusieurs années. À l'inverse, une entreprise décidant de se désengager de l'IA peut continuer à être considérée, pendant une certaine période, comme impliquée dans l'IA.

Filtres normatifs : Le Fonds exclut les secteurs et pratiques controversées en application des normes internationales et des politiques d'exclusion mises en œuvre par la Société de Gestion (Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC), armes controversées, politique pétrole et gaz, tabac, politique charbon...) ;

Approche Best in class : Chaque émetteur est analysé selon un modèle propriétaire. Cette approche consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur. Chaque émetteur est ainsi analysé selon un modèle de notation développé par la Société de Gestion. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.

L'application de ces deux filtres permet d'exclure au moins 25% des valeurs de l'Univers d'Investissement.

Limites méthodologiques : l'approche en matière d'analyse d'entreprises repose sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance de ces acteurs.

Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec la méthodologie employée mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets. L'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et très hétérogènes. Enfin, bien que la méthodologie d'analyse ait pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité environnementale et sociale des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile, et peuvent amener à revoir a posteriori l'opinion de la société de gestion sur la qualité ESG d'un actif. L'analyse réalisée par la société de gestion est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés. La société de gestion reste seule juge de la qualité extra-financière des émetteurs.

□ Sélection finale :

La sélection finale des valeurs de l'Univers investissable s'appuie sur plusieurs éléments et analyses : 1) l'analyse de tendance, 2) l'analyse fondamentale 3) l'analyse des liens avec « l'intelligence artificielle », et des contraintes liées au score d'empreinte carbone du portefeuille par rapport à l'Univers d'Investissement, et le respect une trajectoire de température du portefeuille de +2°C à horizon 2100. Un rebalancement du portefeuille est réalisé chaque mois afin de s'assurer que les titres sélectionnés sont toujours conformes à la stratégie de gestion tant sur les aspects financiers qu'extra-financiers. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le Fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le Fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui répondent aux critères précis définis ci-dessus. Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans le Fonds et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence du Fonds disponible sur demande auprès de la Société de Gestion. Le Fonds aura vocation à être investi de manière dynamique sur les marchés actions internationaux des pays développés à hauteur de 60% minimum de l'actif net (dans une fourchette comprise entre 60% à 105%). Le risque actions (exposition nette du portefeuille aux marchés actions) sera flexible et géré de manière active par la société de gestion en fonction des environnements de marchés. Il sera compris entre 30% et 105%. Le contrôle de l'exposition nette aux marchés actions peut se faire via l'utilisation de contrats futures des principaux indices des marchés actions développés (couverture). Le Fonds pourra investir sur des actions de pays hors OCDE et de pays émergents à hauteur maximum de 10 % de l'actif net. La répartition sectorielle des émetteurs sera de : 25% maximum par secteur d'activité. Dans une optique de gestion de trésorerie, le gérant pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net dans des OPC monétaires labellisés ISR. La gestion du fonds est dynamique et son allocation moyenne, sur le long terme, est 65% Actions Monde + 35% produits monétaires, en ligne avec son indice de référence (65% MSCI World Index NR (Eur) + 35% Ester).

Indicateur de référence: 65% MSCI World Index NR (Eur) + 35% €ster. . MSCI World Index NR (Eur) (Code Bloomberg : MSDEWIN Index : indice représentatif des capitalisations boursières mondiales accessibles aux investisseurs européens, libellé en euro, avec dividendes net réinvestis. Des informations complémentaires sur cet indice sont accessibles via le site internet de l'administrateur : <https://www.msci.com>. Pour autant, la performance du Fonds n'est pas liée à celle de cet indicateur de référence , dès lors, l'exposition du Fonds aux différentes sources de risques pourra s'éloigner de celle de l'indicateur de référence. L'indice constitue un simple indicateur de comparaison a posteriori. La construction de l'indice de référence ne tient pas compte des facteurs ESG.

Investisseurs de détail visés : Le fonds s'adresse à une clientèle qui souhaite diversifier son patrimoine en recherchant une plus-value à moyen ou à long terme, tout en sachant apprécier le risque inhérent à ce type de placement. Les parts de ce Fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation. Durée de Placement recommandée : 5 ans

La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne.

Les demandes de souscription ou de rachat de parts sont centralisées auprès de CACEIS Bank tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement. Les demandes de

souscriptions et rachats parvenant à l'établissement en charge de la centralisation tel que spécifié ci-avant avant 12h30 sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée et calculée sur les cours de clôture du jour de la session de collecte. La valeur liquidative est déterminée le 1er jour ouvré suivant.

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès d'Arkéa Asset Management également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé).

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : La valeur liquidative du Produit est publiée sur le site www.arkea-am.com ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Nom du Dépositaire : CACEIS Bank.

Recommandation : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin de la période de détention recommandée.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

1

2

3

4

5

6

7

←

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

→



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant toute la période de détention recommandée de cinq (5) années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique : Le Fonds est nourricier du Compartiment Maître Mandarine Multi-Assets. A ce titre, il supporte les mêmes risques que son maître, à savoir :

- Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation soudaine de la qualité d'un émetteur ou de celui de sa défaillance, la valeur des titres de créances ou obligataires peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.
- Risque de liquidité : il représente la baisse de prix que le Fonds Nourricier devrait potentiellement accepter pour pouvoir vendre certains actifs sur lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.

Scénarios de performance :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des dix dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement 10 000 euros			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 802 €	5 443 €
	Rendement annuel moyen	-41,98%	-11,45%
Défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	8 920 €	11 362 €
	Rendement annuel moyen	-10,80%	2,59%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 364 €	13 724 €
	Rendement annuel moyen	3,64%	6,54%
Favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	12 508 €	16 227 €
	Rendement annuel moyen	25,08%	10,17%

*Période de détention recommandée

QUE SE PASSE-T-IL SI ARKEA ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Scénarios de sortie	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 5 ans
Coûts totaux	391€	1 346 €
Incidence des coûts annuels**	3,91%	2,56% chaque année

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention recommandée. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,09% avant déduction des coûts et de 6,54% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement ; Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez ;	Jusqu'à 200,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0,00 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation*	1,90% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	186 €
Coûts de transaction	0,05% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	5 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	15% TTC de la surperformance annuelle nette de frais du Fonds supérieure à la performance de l'indice de référence (dividendes nets réinvestis) : 65% MSCI World Index NR (Eur) + 35% €ster. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. La Société de gestion peut prélever des commissions de surperformance en cas de performance négative du fonds, dès lors que sa performance est supérieure à celle de son indice de référence. Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence (dividendes nets réinvestis) : 65% MSCI World Index NR (Eur) + 35% €ster et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds.	0,00 €

* Une quote-part des frais de gestion peut servir à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 5 ans.

Les désinvestissements avant l'échéance de la période de détention recommandée ou à toute échéance ultérieure sont possibles.

En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée (5 ans au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.

Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des achats pourra avoir pour conséquence l'incapacité du FIA à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur ce FIA.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne.

Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès d'Arkéa Asset Management par e-mail à l'adresse suivante : contact@arkea-am.com

ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou, 29480 Le Relecq Kerhuon. Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Chaque porteur de parts dispose d'un droit de copropriété sur les actifs du FCP proportionnel au nombre de parts possédées. Aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la Société de gestion. Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès d'Arkéa Asset Management, également disponibles sur le site internet de la société de gestion www.arkea-am.com ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produit peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.arkea-am.com ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion. Le Produit intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans sa stratégie d'investissement (article 8) au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement Disclosure » ou « SFDR »). Plus d'informations sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com. Les données relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet sous la rubrique "Documents à télécharger" ou en cliquant sur [ce lien](#). Les données relatives aux performances passées sont présentées sur les 5 dernières années. Toutefois, une performance calculée sur une période inférieure à un an ne peut en aucun cas être affichée.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier.

Vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF de préférence via le formulaire en ligne : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation> ou par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 24/09/2025.

Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.

Arkéa Asset Management, SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 3 027 160 euros. Siège social : 1, allée Louis Lichou 29480 LE RELECQ-KERHUON. Siren 438 414 377 RCS Brest. Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – n° GP 01/036 du 21/09/2001 – TVA : FR 64 438 414 377.